

N° 5639¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI**modifiant et complétant la loi modifiée du 12 février 1979
concernant la taxe sur la valeur ajoutée**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(7.12.2006)

Par sa lettre du 21 novembre 2006, Monsieur le Ministre des Finances a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

L'objet du présent projet est de transposer la directive 2006/58/CE du Conseil du 27 juin 2006 modifiant la directive 2002/38/CE en ce qui concerne la période d'application du régime de taxe sur la valeur ajoutée applicable aux services de radiodiffusion et de télévision et à certains services fournis par voie électronique.

La directive 2002/38/CE précitée, transposée en droit national par la loi du 1er juillet 2003 modifiant et complétant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée, contient certaines dispositions qui, sauf prorogation, doivent expirer le 30 juin 2006.

La directive 2006/58/CE du Conseil du 27 juin 2006 proroge les dispositions énoncées à l'article 1er de la directive 2002/38/CE jusqu'au 31 décembre 2006 seulement.

Afin d'éviter que le législateur ne doive proroger une nouvelle fois en fin d'année ladite mesure, les auteurs du présent projet ont estimé judicieux de ne plus prévoir dans le projet de loi une clause de temporisation.

La Chambre des Métiers constate que le seul objet du présent projet est de proroger les dispositions applicables aux services de radiodiffusion et de télévision et à certains services fournis par voie électronique. Le projet reprend toutes les dispositions de l'article III, titre A, de la loi du 1er juillet 2003 modifiant et complétant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée.

Au vu de ces considérations, la Chambre des Métiers est en mesure d'approuver le projet sous avis.

Luxembourg, le 7 décembre 2006

*Pour la Chambre des Métiers,**Le Directeur,*
Paul ENSCH*Le Président,*
Paul RECKINGER

